



## COMPTE RENDU N°53 REUNION DU CABINET DU 05 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 5 avril à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans, programmes et projets, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières ;
- **Jean Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques.

L'ordre du jour adopté comportait les points suivants.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 16 mars 2023.
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 16 mars 2023 ;
3. Orientations pour la finalisation du rapport d'évaluation 2022 des programmes et projets
4. Préparation de la mission de suivi des programmes et projets du mois d'avril.
5. Point de l'exécution des décisions antérieures partiellement ou non encore exécutées.
6. Divers.



## **1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 16 mars 2023.**

Le RPPR, le directeur du cabinet et des conseillers ont apporté des amendements de forme et de fond au compte rendu. Ainsi, il a été adopté et sera archivé suivant la procédure habituelle.

## **2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 16 mars 2023.**

Le RPPR a donné la parole au directeur du cabinet pour présenter ce point. Le directeur du cabinet a fait une présentation suivant les deux rubriques ci-après.

### **A. Rappel des décisions de la réunion du 16 mars 2023**

**A.1.** Poursuivre l'élaboration de la liste des projets à suivre et à évaluer en 2023.

**A.2.** Prendre attache avec le directeur du cabinet du ministre de l'économie et des finances en vue de la signature du contrat d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

### **B. Exécution des décisions au 5 avril 2023**

**B.1.** Le directeur du cabinet et les conseillers ont poursuivi l'élaboration de la liste des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023, conformément aux instructions du RPPR. Une liste provisoire est établie et comprend 382 projets. Les projets retenus par ministère seront prochainement présentés par localité de leur exécution.

**B.2.** Les informations obtenues du directeur du cabinet du ministre de l'économie et des finances indiquent que le contrat pour l'acquisition du logiciel est dans les services du ministère, depuis près de deux semaines.

### **3. Orientations pour la finalisation du rapport d'évaluation 2022 des programmes et projets.**

Le RPPR a indiqué que la poursuite de la rédaction du rapport d'évaluation 2022 devra être menée en prenant exemple sur les premières pages de la partie " II. LES RESULTATS DE L'EVALUATION " qu'il a déjà rédigées.

Les acteurs ayant effectué les missions d'évaluation sur le terrain ont été ainsi invités à rendre compte des résultats (dits satisfaisants, mitigés ou non satisfaisants) de la mise en œuvre des projets visités.

Le directeur du cabinet devra répartir le travail entre les conseillers. Le RPPR a indiqué que la partie qu'il a traitée comporte quelques vides. Les acteurs ayant été sur le terrain devront les combler en recourant, si nécessaire, aux maîtres d'ouvrage ou aux maîtres d'œuvre.

Le RPPR a demandé que le travail se réalise de sorte qu'il soit transmis à son destinataire le 15 avril 2023.

### **4. Préparation de la mission de suivi des programmes et projets du mois d'avril 2023.**

Le RPPR a introduit le traitement de ce point en posant la question de savoir s'il est réaliste d'envisager d'effectuer cette première mission au mois d'avril. La réalisation de cette mission implique de disposer des ressources financières dont il faudrait faire la demande dès à présent. Il ne serait pas bien indiqué, a-t-il ajouté, de faire cette nouvelle demande de ressources avant la transmission au cabinet du Président de la République du rapport de la mission d'évaluation pour l'année 2023.

Après échange, le RPPR a conclu qu'il convient de retenir d'effectuer une seule mission de suivi, au mois de juin. 2023. Ainsi, le temps qui sépare du mois de juin devrait être mis à profit pour :

- arrêter définitivement le portefeuille des projets à suivre et à évaluer en 2023 ;
- collecter toutes les informations se rapportant aux programmes et projets retenus ;



- former les équipes de mission ;
- informer les autorités (centrales et locales) et les représentants des partenaires au développement concernés, de l'organisation de la mission ;
- former, le cas échéant, les membres des équipes de mission.

S'agissant du portefeuille des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023, le RPPR a instruit de :

- poursuivre l'extraction des projets de la loi de finances 2023 ;
- regrouper les projets ayant le même objet ;
- préciser la localisation des projets en indiquant la ville et le Département de leur exécution ;
- présenter les programmes et projets par ministère, suivant l'ordre de préséance en vigueur au gouvernement ;
- apporter des précisions, le cas échéant, dans les intitulés de projets qui pourraient prêter à confusion ou qui comporteraient quelques fautes de syntaxe ou de sémantique.;
- sortir du portefeuille tout projet dont le suivi par le RPPR ne serait ni indispensable ni pertinent ;

Le RPPR a demandé au directeur du cabinet de travailler avec les conseillers de sorte que le portefeuille des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023 soit adopté dans sa version finale à la réunion hebdomadaire du 12 avril 2023.

## **5. Point de l'exécution des décisions antérieures partiellement ou non encore exécutées.**

Ce point a été présenté par le conseiller aux politiques et programmes sociaux.

### **A. Rappel des décisions**

**A.1. Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.**

**A.2. Créer le site web du RPPR.**



**A.3.** Créer la base des données primaire des plans, programmes et projets.

## **B. Exécution des décisions**

**B.1.** Le contrat d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets est entré dans les services du ministère de l'économie et des finances, pour approbation. A ce jour, il n'en est pas encore sorti.

**B.2.** Les documents rédigés en vue de la consultation restreinte des prestataires sélectionnés sont prêts.

L'assistant principal du RPPR, qui est en contact avec lesdits prestataires, rendra compte de ses démarches dans les prochains jours.

**B.3.** L'assistant principal du RPPR et le chargé d'études KAYA-KAYA travaillent à l'élaboration du tableau Excel, support de base des données des plans, programmes et projets. Ce tableau sera soumis prochainement à l'examen de la réunion du cabinet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et rien n'étant inscrit au titre des divers, le RPPR a levé la séance à 13 heures 20 minutes.

Le présent compte rendu a été adopté ce 13 avril 2023. Il sera archivé suivant la procédure en vigueur.

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

**Eugène ONDZAMBE-NGOYI**

**Jean-Raymond DIRAT**